

Philippe HERNU

HUISSIER DE JUSTICE

5 rue du Général Leclerc

NEUFCHATEL EN BRAY

L'AN DEUX MIL SEPT,

LE SEPT NOVEMBRE

02.35.93.00.26

0 : 02.35.93.59.00

**PROCES VERBAL DE DESCRIPTION
DE BIENS A SAISIR**

A LA REQUETE DU :

TRESOR PUBLIC, agissant poursuites et diligences de Madame Patricia METZGER, Trésorier de LA FEUILLIE, domiciliée en ses bureaux, 16 route du Tronquay LA FEUILLIE.

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de la Société Civile Professionnelle Benoit DAKIN, Avocat au Barreau de DIEPPE y demeurant 16 rue Claude GROULARD.

Je, Philippe HERNU, Huissier de Justice et résidence de NEUFCHATEL EN BRAY, y demeurant 5 Rue du Général Leclerc, soussigné,

Agissant en vertu des titres exécutoires suivants: impôt sur les revenus 2001 (Rôle 530.12), impôt sur les revenus 2002 (Rôle 530.11), C.S.G. 2001 (Rôle 532.01) et des Articles 35 37 du Décret n° 2006-936 du 27 juillet 2006 et 20 et 21 de la Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991.

Certifie m'être transporté ce jour SIGY EN BRAY, 318 rue de l'Andelle afin de procéder la description des biens et droits immobiliers suivants, ayant préalablement donné lieu la délivrance d'un commandement de payer valant saisie, en date du 26 octobre 2007, saisie au préjudice de Madame Martine, Jeanne, VASTRA, divorcée MATHIEU, remariée PISCIOTTANO, née le 9 septembre 1960 LENS (62), de nationalité française.

Etant sur place, j'ai procédé comme suit

L'immeuble étant clos et apparemment abandonné depuis plusieurs années, j'ai réquisitionné l'entreprise BURAY ET FILS, semnier NEUFCHATEL EN BRAY et Monsieur Pierre DECANTER, Maire adjoint de la commune de SIGY EN BRAY afin de faire procéder l'ouverture des portes.

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Cette propriété sise SIGY EN BRAY, 318 rue de L'Andelle, figure au cadastre de la commune de SIGY EN BRAY section E n°209 pour une contenance de 8 ares et 25 centiares en nature de sol.

Elle tient sur le devant à la rue de l'Andelle, sur le côté droit, à la rue du Pont de Charleval, sur le côté gauche à la propriété de Monsieur Jean-Pierre MILLESCAMPS et dans le fond aux propriétés de Monsieur Denis VARNIER et Mademoiselle Delphine ANGOT.

d'agit d'une ancienne maison normande à colombage dont la toiture est composée de tuiles.

Cette maison est alimentée en eau et électricité.

Elle est entourée d'un jardin en friche au fond duquel se trouve un vieux bâtiment en bois couvert de tôles ondulées galvanisées usage d'atelier et de garage avec sol en terre battue.

Elle est divisée au rez-de-chaussée en :

– une cuisine dont le sol est composé d'un vieux pavage, les murs sont en ciment peint et le plafond composé de poutres apparentes. existe dans cette pièce une cheminée à feu de bois, un meuble évier avec vasque et un chauffe-eau électrique.

– un séjour dont le sol est également composé d'un vieux pavage, les murs sont en ciment peint et le plafond en poutres apparentes. existe dans cette pièce un convecteur électrique.

– un couloir dont le sol est composé de vieilles briques, les murs sont en crépi peint et le plafond en poutres apparentes. Il existe dans cette pièce un convecteur électrique.

– un salon : dont le sol est composé de vieilles briques, les murs sont en crépi peint et colombage, le plafond en poutres apparentes. Présence d'un convecteur électrique.

– une chambre dont le sol est composée de briques, trois murs sont en crépi peint et colombage, un mur en briques nues. Il existe dans cette pièce un convecteur électrique.

– une salle de bain dont le sol est composé d'un carrelage, les murs revêtus d'un crépi. Il existe dans cette pièce un convecteur électrique, un lavabo, une douche et un W.C..

Premier étage : on y accède par un escalier de meunier en bois, il s'agit d'un ancien grenier sur toute la surface de la maison aménagé en chambre dont le sol est recouvert d'une moquette, Les murs sont en crépi.

La surface habitable de cette maison est de 94,50 m² suivant le rapport du cabinet d'expertise A.D.N d'ARQUES LA BATAILLE dont un exemplaire est joint au présent.

Cet immeuble est actuellement inoccupé et ce depuis de nombreuses années d'après son état.

Mes opérations étant terminées, j'ai clos les présentes constatations. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès verbal.





Les personnes requises ayant assistées aux opérations ont signées l'original du présent procès verbal.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé et rédigé le présent procès verbal pour valoir et servir à telle fin que de droit.

COUT _____ COUT : TROIS CENT DEUX EUROS ET TRENTE SEPT CENTIM

